

LA RÈGLE DU JEU

29^e ANNÉE . MAI 2019 . N° 68
DIRECTEUR : BERNARD-HENRI LÉVY

RÉDACTRICE EN CHEF MARIA DE FRANÇA
ÉDITEUR NATHAN NACCACHE
DIRECTEUR ARTISTIQUE GRÉGOIRE GARDETTE

COMITÉ DE RÉDACTION

ARMIN AREFI, PASCAL BACQUÉ, PHILIPPE BOGGIO, GILLES COLLARD,
ÉRIC DAHAN, LAURENT DISPOT, DAVID GAKUNZI,
PIERRE-HENRI GIBERT, DONATIEN GRAU, MARIE-JOËLLE HABERT,
RAPHAËL HADDAD, JACQUES HENRIC, GILLES HERTZOG, PATRICK KLUGMAN,
GUY KONOPNICKI, LILIANE LAZAR, JACQUES MARTINEZ,
PATRICK MIMOUNI, YANN MOIX, LAURENT-DAVID SAMAMA,
BERNARD SCHALSCHA, ALBERT SEBAG, OLIVIER ZAHM

COMITÉ ÉDITORIAL

ANDREÏ BITOV, RUSSIE	PEDRAG MATVEJEVITCH, CROATIE
BEI DAO, CHINE	† ABDELWAHAB MEDDEB, TUNISIE
† EDGAR LAWRENCE DOCTOROW, ÉTATS-UNIS	† CZESLAW MILOSZ, POLOGNE
JONATHAN SAFFRAN FOER, ÉTATS-UNIS	† RACHID MIMOUNI, ALGÉRIE
† CARLOS FUENTES, MEXICO	† AMOS OZ, ISRAËL
ADAM GOPNIK, ÉTATS-UNIS	ATIQ RAHIMI, AFGHANISTAN
KAISER HAQ, BANGLADESH	SALMAN RUSHDIE, ANGLETERRE
MILJENKO JERGOVIC, BOSNIE	MARJANE SATRAPI, IRAN
† TADEUSZ KANTOR, POLOGNE	FERNANDO SAVATER, ESPAGNE
IVAN KLÍMA, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	PETER SCHNEIDER, ALLEMAGNE
GYÖRGY KONRÁD, HONGRIE	† JORGE SEMPRÚN, ESPAGNE
† TADEUSZ KONWICKI, POLOGNE	† SUSAN SONTAG, ÉTATS-UNIS
CLAUDIO MAGRIS, ITALIE	MARIO VARGAS LLOSA, PÉROU
EDUARDO MANET, CUBA	

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION GILLES HERTZOG

© LA RÈGLE DU JEU, PARIS, 2019
ISBN : 978 2 246 81767-3
ISSN : 1 148 8700

Graphisme : **Frédéric Menant**
Correction : **Xavier Collet**

Couverture : Vue sur la Mer Morte depuis
la forteresse de Massada, Israël
© Photo : Mathew Browne

INTRODUCTION DE DAVID GAKUNZI	11
BRUNO KARSENTI	17
L'État juif, vu de l'Ouest : <i>Un essai d'actualisation</i>	
BERNARD-HENRI LÉVY	67
L'honneur d'Israël	
MATI BEN-AVRAHAM ET JACQUES BENDELAC	87
L'optimisme israélien se nourrit de sa fragilité	
YOSSI KLEIN HALEVI	95
Israël, terre plurielle	
JOSEPH COHEN ET RAPHAEL ZAGURY-ORLY	111
Israël, c'est la déconstruction	
CLAUDE KLEIN	155
Le chemin parcouru	
CYRIL ASLANOV	173
Israël et la langue nationale	
Entretien avec DANIEL EPSTEIN	201
Le dialogue, le questionnement, la transmission	
BRIGITTE STORA	223
Israël et la réparation du monde	
IVAN SEGRÉ	243
Le juif, autrui et l'État	
DAVID GAKUNZI	273
Antisionisme et antisémitisme, version africaine	
ANNE-SOPHIE SEBBAN	293
Israël et l'Afrique : « Verus Israel » versus « Realpolitik »	
MICHAL GOVRIN	303
Transmettre l'énergie de la vie	
DAVID GAKUNZI	309
J'ai vu Israël	
CÉDRIC COHEN SKALLI	313
Israël 2011-2018 : <i>Pages arrachées à l'espoir et au désespoir</i>	
DANNY TROM	335
L'État d'Israël et la modernité politique européenne	
ITZHAK BENYAMINI	351
L'angoisse de l'israélité : <i>Avec Freud, Heidegger, Lacan et Netanyahu</i>	
RAPHAEL ZAGURY-ORLY	389
Lettre ouverte aux amis d'Israël	

Israël 2011-2018

*Pages arrachées
à l'espoir et au désespoir*

A la question « *quo vadis Israel ?* », il est possible de répondre partiellement en juxtaposant l'été 2018, et notamment la loi fondamentale « Israël État-nation du peuple juif » votée le 19 juillet sous l'impulsion du gouvernement Netanyahu, et l'été 2011, où un mouvement de protestation commença le 14 juillet sur l'avenue Rothschild à Tel Aviv, s'étendant ensuite à tout Israël et atteignant des proportions jamais connue dans le pays.

Comment sommes-nous passés de l'espoir soulevé par le mouvement social de 2011 qui faisait écho aux aspirations dont le monde était traversé cette année-là (aux Indignés, bien sûr, mais aussi à Occupy Wall Street et, dans une certaine mesure, au printemps arabe), à la réaction politique déployée par les différents gouvernements Netanyahu ? Les quelques pages qui suivent tenteront de faire passer le lecteur du soulèvement de l'été 2011 au changement de régime qui s'an-

nonce avec le vote de la loi fondamentale « Israël État-nation du peuple juif. » L'auteur de ces lignes, témoin engagé, ne prétend pas à une étude historique de cette évolution. Il a simplement voulu faire résonner sur le papier certaines des voix discordantes de ces sept dernières années.

•••

Été et automne 2011

À Haïfa, dans l'attente

Je n'ai pas installé ma tente dans le campement près de l'Auditorium de Haïfa, mais depuis le début des *sit-in* de protestation il y a trois semaines, j'y passe quelques heures chaque jour avec mes enfants. Je flâne entre les personnes assises sur des canapés jetés au milieu du trottoir, je marche entre les tentes, à côté de la cabane des révolutionnaires, je déambule entre le cercle de discussion sur l'avenir de l'éducation en Israël et celui sur l'urbanisme alternatif. Il y a aussi le cercle où l'on discute de l'organisation des actions de protestation d'aujourd'hui et de demain. Je lis les slogans affichés sur des tissus ou des panneaux provisoires. J'écoute ce que l'on dit, ce que l'on ne dit pas. Des jeunes reviennent d'une marche de protestation dans un autre quartier de la ville. Les leaders vont d'un cercle à un autre et tentent de préparer les prochaines luttes. La nuit vers onze heures, ils

se réunissent encore pour faire le point et distribuer les tâches. Beni, Eynat, Yonatan, Michal et Boris semblent avoir les rênes de la protestation bien en main. Ils savent où ils veulent nous conduire... Et en effet, il n'y a rien à redire, chaque jour a son lot de manifestations, de discussions, d'invités venus d'autres villes d'Israël. La nourriture et la boisson ne manquent pas.

Les passants s'attardent souvent devant le campement et commencent à poser des questions sur les buts de cette protestation, sur les moyens pour y parvenir. Chez les protestataires qui habitent les tentes, on perçoit souvent le doute. Nous espérons que la protestation portera ses fruits, disent-ils... Un espoir qui cache mal l'incertitude. Ce mouvement de balancier entre le leadership des activistes convaincus et ces aveux d'impuissance s'exprime souvent dans les slogans affichés comme celui-ci : « la main invisible m'a giflé ! » De cette forêt de panneaux de fortune émane une crainte, une nostalgie : la privatisation jette chacun dans l'inconnu des « lois » du marché, et l'État, l'État-providence, semble le seul moyen d'arrêter cette chute, de restaurer l'ordre dans le chaos, et de retrouver une main visible qui nous indique le chemin à suivre.

Cette demande d'État, cette exigence de lui rendre sa force d'antan surgit à une époque qui se caractérise par l'interconnexion grandissante de l'action économique, sociale et culturelle de

réseaux globaux qui semblent s'affranchir de la souveraineté des États – situation qui produit un effet de gouvernance par l'association croissante d'agents et de moyens dans la production et l'organisation des communications. Quand le peuple demande la justice sociale en manifestant dans les rues, la question du pouvoir politique, de la souveraineté politique face à la gouvernance en apparence neutre de l'économie et de la technologie est soulevée. Ou du moins, c'est ce que nous croyons. Le renouveau de l'indépendance de la sphère politique ne pourra se faire qu'à la suite d'un événement révolutionnaire fondateur à la lumière duquel les hommes pourront à nouveau éprouver la possibilité d'un pouvoir et d'une organisation politiques.

Cependant un aspect de la lutte me semble nous échapper complètement, à lire le récit des événements dans la presse ou sur internet. Cet aspect est l'attente. L'image dominante du changement et de la révolution met en avant l'activité de l'homme qui s'élève, proteste et change l'ordre existant. A l'opposé de cette vision, il me semble au contraire que la rupture révolutionnaire avec le quotidien ne se caractérise pas seulement, ni même principalement, par la mobilisation d'un potentiel humain, mais d'abord par une sorte d'attitude nouvelle, d'attention onirique et confuse à ce qui se produit – que ce soit un événement du passé comme la décomposition de l'État-providence en Israël, ou un événement

encore en train de se faire comme la fusion nouvelle du domaine politique et du domaine techno-économique.

Il suffit de séjourner un peu dans les campements de protestation pour se rendre compte que le temps qui y règne n'est pas celui de la mobilisation, mais bien celui de l'attente contagieuse, de l'espérance croissante d'un événement indéfini. Quiconque écoute les discussions dans les *sit-in* s'émeut rapidement des manques et des souffrances que les gens révèlent. Il s'agit là d'un vaste livre de comptes publics où s'inscrit sous diverses formes une grande perte, où s'exprime la conscience d'un processus historique qui annule et rejette vers le passé le contrôle des prix, les services publics, la solidarité, etc... A la fin de cette liste de doléances, surgit la formule : « Il faut rendre aux citoyens ce qu'ils ont perdu en instituant un nouvel État-providence, agent de justice. »

Loin de moi l'envie de moquer cette solution. Derrière les slogans et les motifs récurrents, se cache la vraie question : quel est l'événement qui fait se soulever cette vague de protestations dans le monde arabe et en Israël ? et vers où nous conduit-il ? Je vois dans les campements et les *sit-in* une grande attente, un temps libéré au sein duquel nous ressentons plus vivement les changements du passé qui nous ont façonnés, et au sein duquel nous commençons à entrevoir l'événement présent qui nous a fait sortir de notre quotidien.

Nous commençons pour ainsi dire à l'espérer, en l'énonçant et en articulant en lui nos vœux.

Violence

Plus les mouvements de protestation s'accélérent et se radicalisent, plus l'évidence s'impose : le mouvement de protestation israélien s'est ajouté aux révoltes de certains pays arabes et du sud de l'Europe. Mais rien dans cette logique de l'ajout, et dans l'accélération qu'elle produit, ne promet une nouvelle harmonie entre ces pays et ces peuples en révolte. Les injustices que les yeux des protestataires découvrent sont souvent les mêmes décompositions des grands ensembles (famille, école, usine, partis, institutions de l'État, médias). Face à ce visage dégradé de nos sociétés, nous sommes saisis d'horreur et comme pris d'un violent désir de corriger cette image honteuse de nous-mêmes. Ce que Mohamed Bouazizi qui s'est immolé à Sidi Bouzid en Tunisie a déclenché n'est pas seulement la découverte contagieuse du lien étroit entre des injustices et les institutions de l'État et de la société – découverte qui pourrait engendrer une réforme ou même un nouveau régime –, mais une révolte contre ce lien dans sa totalité. Une telle révolte conduit nécessairement à une remise en cause radicale des institutions. Si certes elle veut changer et corriger le pouvoir, elle n'en puise pas moins ses forces de courants souterrains qui travaillent à sa destruction. C'est là le paradoxe des

mouvements politiques et sociaux de la région, ils ne peuvent œuvrer que pour un changement limité et temporaire, possible tant que la lame de fond n'a pas encore terrassé les institutions si imparfaites pour lesquelles les générations du siècle dernier se sont battues et sacrifiées. Pourtant même ce changement éphémère en vaut la peine, car il est le seul capable de ralentir, d'arrêter pour un temps peut-être, une transformation plus aveugle qui nous reconduirait aux conflits et aux guerres qui avaient fait naître les mauvais arrangements politiques du passé. La vague des révoltes s'approche de ce point où l'espoir de changement s'inverse et s'annule dans la violence des guerres fondatrices de l'ordre du Moyen-Orient.

C'est là, proche de la catastrophe et de la tentation rassurante du *statu quo*, qu'il nous faut infléchir la révolte dans une nouvelle direction. Nous devons reconnaître l'écart patent entre la force des protestations et la pauvreté de leur énoncé. Au cœur de la tempête qui traverse Israël et une bonne partie de la Méditerranée, règne un vide dont nous sommes tous complices. Nous avons vu autour de nous beaucoup de changements, mais très peu de pensée. Cette vague de transformations qui s'abat sur nous ne s'accompagne pas d'un renouveau des grandes traditions intellectuelles de la région. Le regard des insurgés est comme fasciné et attiré vers une dénonciation des injustices et vers un processus de décomposition qui ne débouche sur aucun idéal

ou imaginaire nouveau. Sommes-nous capables, avant une nouvelle catastrophe ou une nouvelle réaction, d'inscrire le changement dans une parole, une image, une exigence éthique, religieuse, ou politique ? Serons-nous capables de domestiquer cette transformation dans une forme possible pour notre région ? Ou bien laisserons-nous les protestations s'emballer jusqu'à la violence et à son corollaire inséparable, la réaction ?

Échec

Six mois sont passés depuis ce qui nous semblait alors une occasion inouïe, et voilà que nous appelons à relancer la contestation sociale. Israël, le Moyen-Orient et bien des parties du monde semblent maintenant bien avancés dans le processus qui les mènera à un véritable changement de régime. Depuis un certain temps, nous décelons les signes avant-coureurs de ce changement de régime – signes qui, même limités, ont déjà bouleversé nos vies, pour ne rien dire de tous ceux, de plus en plus nombreux, qui n'ont pas survécu à ces premiers soubresauts. Face aux nouvelles lois aux intentions clairement antidémocratiques, aux nouvelles implantations dans les territoires occupés, aux nouvelles formes d'exploitation, nous avons su nous unir et nous opposer, même si le plus souvent sans succès. Maintenant, les facteurs du changement de régime s'accumulent dans une débauche de violence physique, étatique, juridique, écono-

mique, médiatique et religieuse. Les formes de cette violence sont multiples, ici en Israël et chez nos voisins, mais ce qui les relie, c'est ce même caractère débridé de vengeance. Face à cette attaque généralisée, nous nous sentons impuissants, coup après coup, et ce juste six mois après l'été israélien, et le printemps arabe.

Est-il encore possible de s'élever contre une loi raciste, ou contre les conditions de travail humiliantes imposées à la plupart des travailleurs ? Oui, il est encore possible de s'unir dans cette lutte, même s'il semble clair qu'il s'agit d'un combat d'arrière-garde, perdu d'avance. Mais ce n'est pas pour vaincre qu'il faut lutter maintenant, car tout ce que nous avons connu, construit et aimé semble promis à une transformation générale, traumatique. Non, ce n'est pas pour vaincre, ni seulement pour garder le peu de liberté, de vérité et de temps qui nous font vivre, qu'il nous faut élever la voix. Nous ne luttons pas seulement pour conserver ce qu'il y a eu – malgré son importance immense – mais pour façonner, comme Jacob dans sa lutte avec l'Ange, le visage de l'avenir, notre visage et même en un certain sens celui de nos ennemis.

Notre paralysie vient de la connaissance angoissée que nous sommes confrontés à un changement irréversible. C'est vrai. Mais cette transformation est encore sans visage. Le changement viendra, mais nous pouvons encore l'adoucir, le

modeler, l'« inventer », c'est là le sens et l'enjeu de notre lutte. Il ne s'agit pas simplement d'un combat dilatoire, même s'il commence d'abord par l'effort courageux de gagner du temps. Il ne s'agit pas seulement d'un combat, même si celui-ci aura lieu. Il s'agit de garder le passé, l'existant, et en le conservant dans notre imaginaire alors qu'il est détruit autour de nous, de le projeter en une vision, en une figure possible. Au lieu de rester impuissants face à la destruction, face aux nouveaux barbares, il nous faut nous rappeler que notre liberté et notre culture nous donnent un avantage, non de puissance, mais de possibilité de façonner le lieu où s'arrêtera, s'épuisera la force destructrice, quand elle révélera, après tant de destructions, qu'elle est incapable d'inventer une vie humaine.

Luttons donc pour nous donner du temps, le temps de vivre une vie qui vaut la peine d'être vécue, tant qu'il est encore possible, mais aussi pour inventer le temps d'après la défaite. Le changement de régime vient, implacable, mais ses agents n'ont pas de vision. Ils tournent leur regard vers nous, vers l'existant, avec un désir irrépressible de vengeance. Si nous savons accepter cet affrontement – où nous perdrons sûrement –, si nous acceptons l'accolade terrible de l'Ange, alors nous percerons l'écran aveugle de la catastrophe qui vient. Même si dans l'affrontement, nous serons grièvement blessés, notre regard franchira l'épaule de l'Ange et verra le monde d'après – et par ce coup d'œil furtif, il réussira à éclairer les pas des survivants.

●●●

Été 2018

La loi fondamentale: Israël – État-nation du peuple juif

Le 19 juillet 2018, sept ans après le mouvement social de l'été israélien, sept ans après le printemps arabe, le gouvernement de Benyamin Netanyahu fit voter la loi fondamentale de l'État d'Israël portant le nom: « Loi fondamentale: Israël – État-nation du peuple juif ». Le premier paragraphe de la loi énonce le fait suivant: « La terre d'Israël est la patrie historique du peuple juif, dans laquelle l'État d'Israël a été créé. »

En apparence il ne s'agit là que d'une reprise du premier paragraphe de la *Déclaration d'indépendance* de 1948: « En terre d'Israël naquit le peuple juif. C'est là que se forma son caractère spirituel, religieux et politique. C'est là qu'il acquit son indépendance étatique et créa une culture d'une portée à la fois nationale et universelle. C'est là qu'il écrivit la Bible et en fit don au monde. »

La loi du 19 juillet présentée par le gouvernement Netanyahu énonce un fait historique et lui donne force de loi fondamentale: la terre d'Israël est la patrie historique du peuple juif. Elle énonce qu'une terre appelée Israël appartient dès l'origine à un peuple qui s'appelle également Israël.

La Déclaration de 1948 n'énonce pas un fait brut. Elle raconte l'histoire d'une terre, Israël, qui a fait naître un peuple, le peuple juif, puis une culture, une religion, et une entité politique. Le document attestant cette activité culturelle, religieuse et politique est la Bible hébraïque – produit d'une terre et d'un peuple, mais aussi promesse à la terre et l'humanité entières. Le verbe hébreu *gam* apparaît dans la Déclaration de 1948 tout comme dans la loi fondamentale de 2018, il désigne ce passage tout à la fois organique, géographique, mais aussi historique et politique de la terre d'Israël au peuple d'Israël, habitant naturel, culturel, religieux et politique unique de ce lieu. La Bible hébraïque commence par le célèbre verset: «Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre.» Ou, selon la traduction d'André Chouraqui: «En tête, Elohîms créait les ciels et la terre.»

Ce verset, quelle qu'en soit la signification complexe, attribue un statut dérivatif aux ciels et à la terre, qui les relie et les sépare du Dieu créateur, capable de donner le lieu, mais aussi de le retirer, comme le Déluge le démontrera, mais surtout comme le démontrera la promesse et le don de la terre d'Israël, tout comme son retrait appelé exil. Dans la Déclaration de 1948 (ainsi que dans la loi fondamentale de 2018), le *be-eretz israel* remplace le *bereshit*, substituant l'acte créateur divin par la capacité de la terre d'Israël à engendrer un peuple unique à son image, à procréer son

unique descendant et propriétaire. Si la Bible hébraïque sert à la Déclaration de 1948 de modèle littéraire et de preuve historique du lien naturel d'Israël-comme-peuple à Israël-comme-terre, il est clair que la Bible hébraïque déploie un tout autre rapport au lieu, rapport conditionné par l'antériorité du Divin, et par le don et le retrait de la terre qu'il peut opérer sous la forme de la rédemption et de l'exil.

Le deuxième paragraphe de la Déclaration de 1948, tout comme les suivants, se réfère directement à l'exil et à la rédemption: «Exilé de sa terre par la force militaire, le peuple juif lui demeura fidèle dans tous les pays de sa dispersion et il n'a jamais cessé de prier et d'espérer son retour sur sa terre tout comme la restauration de sa liberté politique.» Si la Déclaration de 1948 (et après elle la loi fondamentale de 2018) naturalise le lien du peuple juif à la terre d'Israël, elle approfondit cette tendance naturalisatrice en réduisant l'exil à un fait militaire, et à la force des armées de l'Empire romain. Et ce en opposition avec une tradition biblique et rabbinique très longue qui consiste à faire dériver toute situation de victoire ou de défaite du peuple d'Israël de la qualité du lien de celui-ci à son Dieu, mais également de la qualité des rapports sociaux, éthiques et religieux au sein du peuple lui-même.

Dans le troisième paragraphe, c'est la rédemption qui devient objet de naturalisation: «Mus

par ce lien historique et traditionnel, les Juifs s'efforcèrent au long des générations de revenir dans le pays de leurs ancêtres. Au cours de ces dernières générations, ils rentrèrent en masse dans leur pays. Pionniers, immigrants, clandestins, combattants, ils ont défriché les déserts, ressuscité la langue hébraïque, construit des villes et des villages et créé une communauté en pleine expansion, contrôlant sa vie économique et culturelle, recherchant la paix mais sachant aussi se défendre, apportant à tous les habitants du pays les bienfaits du progrès et aspirant à l'indépendance étatique.»

Le troisième paragraphe fait une distinction très claire entre les « dernières générations » mues par le sionisme, et les générations des siècles passés qui ne disposaient pas de moyens matériels et spirituels suffisants pour réaliser leur aspiration au retour en terre d'Israël. Or c'est justement cette capacité technologique qui distingue les générations sionistes des Juifs du passé. La capacité des nouvelles générations à défricher, à combattre, à ressusciter la langue nationale, à bâtir, à développer une économie, une politique et une diplomatie est ce qui a permis au peuple juif de se libérer de son état d'exil, et de rétablir son lien naturel à la terre d'Israël – lien naturel défini en terme d'indépendance étatique. C'est donc cette aptitude moderne des Juifs à habiter la terre d'Israël à l'aide des « bienfaits du progrès » qui opère une sorte de rédemption naturelle des

Juifs, où ceux-ci se donnent à eux-mêmes le lien naturel à la terre qu'ils avaient perdu et qu'ils redécouvrent dans l'État d'Israël.

La loi fondamentale votée par le gouvernement Netanyahou fait disparaître le long drame historique, théologique et politique de l'exil et de la rédemption moderne d'Israël dans un artifice d'agencement rhétorique du premier paragraphe de la loi. Poussant ainsi à l'extrême la naturalisation d'Israël et de son histoire. Relisons la phrase qui fait désormais loi: « La terre d'Israël est la patrie historique du peuple juif, dans laquelle l'État d'Israël a été créé.»

La première partie de la phrase se réfère à l'époque biblique évoquée dans le premier paragraphe de la Déclaration de 1948. Vient ensuite une virgule, un arrêt, une interruption, qui correspond à la longue période de l'exil d'Israël résumée très brièvement dans le second et le troisième paragraphe de la Déclaration de 1948. Puis vient le troisième temps de la phrase (« dans laquelle l'État d'Israël a été créé »), une phrase subordonnée qui s'appuie sur la phrase principale qui constitue la première partie de l'alinéa (« La terre d'Israël est la patrie historique du peuple juif »). Cette phrase subordonnée se réfère bien sûr à l'État d'Israël fondé en 1948, mais elle s'appuie, par-delà la *virgule*, sur la naissance du peuple d'Israël dans sa terre à l'époque biblique. Par cet artifice de construction, l'État

d'Israël devient ainsi la conséquence politique du lien naturel du peuple juif à sa terre. Et le drame théologico-politique du don par Dieu de la terre d'Israël et de son retrait, tout comme la longue histoire du peuple juif en exil et l'histoire de la terre d'Israël devenue Palestine, intégrée à l'Empire romain et à ses descendants chrétiens et musulmans se voit réduit à une petite *virgule*, à un petit souffle, un petit arrêt imperceptible entre la naissance du peuple et sa réalisation politique concrète. L'entreprise de naturalisation atteint ici son sommet.

Il faut attendre le quatrième paragraphe de la loi fondamentale de 2018 pour en comprendre la signification et le danger. Le paragraphe quatre définit la langue de l'État :

A. La langue de l'État est l'hébreu.

B. La langue arabe a un statut particulier dans l'État ; la réglementation de l'utilisation de l'arabe dans les institutions de l'État ou en rapport à celles-ci sera fixée par la loi.

C. Cette clause ne porte pas atteinte au statut donné à la langue arabe avant l'entrée en vigueur de cette loi.

La langue d'un État défini par la naturalité du lien de son peuple à la terre devrait en être l'expression. Et c'est bien ce qu'énonce l'alinéa

aleph. L'État d'Israël a une langue, la langue de son peuple et de sa terre, l'hébreu. Or nous savons bien sûr, et c'est là une des caractéristiques les plus fondamentales de l'histoire juive, que les Juifs n'ont pas eu et n'ont pas aujourd'hui encore qu'une seule langue. Rappelons quelques-unes de ces langues : l'araméen, le grec, l'arabe, le judéo-arabe, l'espagnol et le portugais, le ladino, le yiddish, l'allemand, le russe, le polonais, le français, et l'anglais. L'État d'Israël n'a donc choisi qu'une des langues des Juifs, et une bonne partie de son activité culturelle a consisté à traduire en hébreu les chefs-d'œuvre que les Juifs ont écrits dans d'autres langues. Rappelons seulement le *Guide des Égarés* (*Dalalat al-Hairin*) de Maïmonide écrit en judéo-arabe au XII^e siècle ou l'*Étoile de la Rédemption* (*Stern der Erlösung*) de Rosenzweig écrit en allemand au début du XX^e siècle.

Si le premier alinéa du paragraphe quatre tente de naturaliser le lien des Juifs au langage, en les réduisant à une langue, le second alinéa tente de faire de même avec la question de la langue de la terre d'Israël. Y a-t-il seulement une langue naturelle dans la terre d'Israël ? En réponse, la loi mentionne tout d'un coup une autre langue, l'arabe, et lui attribue un statut particulier, et même affirme ne pas vouloir porter atteinte à ses privilèges antérieurs. Il y a donc une autre langue naturelle, ou du moins suffisamment historique pour mériter que son statut soit fixé ultérieurement par la Knesset.

Il est intéressant de noter la temporalité compliquée des trois alinéas. L'alinéa *aleph* est au présent, il semble décrire un état de fait, mais il s'agit en réalité d'un objectif politique. L'alinéa *bet* promet une loi future qui établira et réglera le statut particulier de la langue arabe. Enfin, l'alinéa *gimel* rappelle un état de fait établi dans le passé qui accorde des privilèges à la langue arabe. La langue de la terre d'Israël, telle qu'elle apparaît dans le quatrième paragraphe de la loi fondamentale de 2018, semble des plus confuses. On ne sait pas si c'est l'hébreu ou l'arabe, ou s'il se cache derrière ces trois alinéas une histoire linguistique complexe de la terre d'Israël où se seraient succédé plusieurs langues hégémoniques, sans jamais réussir complètement à abolir la ou les langues précédentes.

Le premier paragraphe de la loi fondamentale réussissait par un artifice de composition à accoler la naissance biblique du peuple d'Israël et la fondation de l'État en 1948, annulant pour ainsi dire l'exil et l'histoire juive, tout comme l'histoire exilique de la terre d'Israël appelée Palestine. Le paragraphe quatre portant sur la langue de l'État fait à son corps défendant ressurgir la question de l'exil. Tout d'abord, les Juifs ont quitté leur environnement linguistique naturel et développé au cours des siècles un multilinguisme juif – ce qui fait de l'hébreu comme langue nationale un horizon politique et non un fait. C'est pourquoi il faut une loi. Secondement, l'exil des Juifs de la

terre d'Israël a laissé la place à une riche histoire du lieu, Palestine, où plusieurs hégémonies et langues se sont mêlées et succédé. La logique politique de la naturalisation atteint ici sa limite dangereuse : l'État, expression et gardien du lieu et de « son » peuple, devient l'agent d'un programme de réduction et de hiérarchisation.

Ce programme est d'autant plus inquiétant si l'on prend en compte la différence essentielle entre la loi fondamentale de 2018 et la Déclaration de 1948. La Déclaration de 1948 s'inscrit dans la ligne du plan de partage de la Palestine approuvé en novembre 1947 : « L'État d'Israël, déclare-t-elle, sera ouvert à l'immigration juive et aux Juifs venant de tous les pays de leur dispersion ; il veillera au développement du pays pour le bénéfice de tous ses habitants ; il sera fondé sur la liberté, la justice et la paix selon l'idéal des prophètes d'Israël ; il assurera la plus complète égalité sociale et politique à tous ses habitants sans distinction de religion, de race ou de sexe ; il garantira de liberté de culte, de conscience, de langue, d'éducation et de culture ; il assurera la protection des lieux saints de toutes les religions et sera fidèle aux principes de la Charte des Nations unies. L'État d'Israël sera prêt à collaborer avec les agences spécialisées et les représentants des Nations unies pour l'application de la résolution de l'Assemblée générale du 29 novembre 1947 et prendra toutes les mesures nécessaires pour réaliser l'union économique de l'ensemble de la Palestine. »

Ce paragraphe célèbre de la Déclaration de 1948 n'est pas rappelé dans la loi fondamentale de 2018. Ce n'est pas un hasard, car le paragraphe déploie un idéal complexe qui comprend la réalisation du sionisme politique et la fondation d'un régime politique reposant sur la liberté, l'égalité, l'idéal messianique biblique de paix et de justice, sur la reconnaissance d'un pluralisme religieux, culturel et linguistique, ainsi que sur la reconnaissance de normes internationales fondamentales. Pour finir, l'État d'Israël envisage et justifie sa propre fondation dans le cadre du plan de partage de la Palestine mandataire approuvé à ONU en novembre 1947. La loi fondamentale de 2018 se réfère principalement et presque exclusivement à la réalisation du sionisme politique, énoncé comme le droit naturel du peuple Juif à sa terre. Elle ne mentionne aucune obligation découlant du caractère démocratique de l'État d'Israël. Elle évoque juste « un statut » de fait de la langue arabe. L'alinéa dix portant sur les jours de repos officiels de l'état reconnaît un droit des « non-Juifs » à leurs jours de repos et à leurs fêtes religieuses : « Le Sabbat et les fêtes d'Israël sont les jours de repos établis dans l'État ; les non-Juifs ont le droit de maintenir les jours de repos correspondant à leurs sabbats et fêtes ; les détails de cette question seront déterminées par la loi. »

L'avant-dernier paragraphe de la loi fondamentale de 2018 est le seul à mentionner directement l'existence de citoyens non-juifs, et à leur reconnaître

un droit religieux à leurs jours de repos et à leurs fêtes religieuses – même si celui-ci, tout comme l'usage officiel de l'arabe, sera défini seulement ultérieurement. On est bien loin du programme démocratique et utopique de la Déclaration de 1948 qui transcendait la vieille reconnaissance des différents cultes vers un idéal messianique de liberté, d'égalité, de collaboration et de paix.

Pour finir, l'alinéa trois de la loi fondamentale de 2018 mentionne la capitale de l'État : « Jérusalem, entière et unifiée, est la capitale d'Israël. »

Cet énoncé indique très clairement que la loi fondamentale de 2018 ne se situe pas dans l'horizon d'un partage de la Palestine mandataire, mais dans une vision de la terre d'Israël, entière et unifiée, où selon l'alinéa sept de la loi, « l'État considère le développement de la colonisation juive comme une valeur nationale et agira pour encourager et promouvoir sa création et sa consolidation ». Ainsi, derrière le statut encore à déterminer de la langue arabe et des « sabbats et fêtes » des « non-Juifs », se cache un véritable changement d'horizon politique par rapport à la Déclaration de 1948. A la promesse d'un sionisme ouvert aux idéaux démocratiques et prophétiques, aux principes de la Charte de l'ONU, tout comme à la partition de la Palestine mandataire, se substitue un sionisme qui ne reconnaît plus que le droit naturel du peuple à sa terre et à son État, et quelques droits coutumiers des com-

munautés religieuses et linguistiques non-juives, qu'il faudra pourtant régler plus tard. S'agit-il simplement d'un rétrécissement d'horizon politique, dû à l'hégémonie passagère de la droite nationaliste et des partis religieux ? ou bien s'agit-il déjà d'un véritable changement de régime indissociable de la poursuite de la colonisation des territoires occupés depuis 1967 ? L'avenir nous le dira, à moins que nous ayons le courage de ne pas nous le laisser dire.

L'État d'Israël et la modernité politique européenne

L'État d'Israël a fêté ses 70 ans¹. Nous, Européens, ne sommes pas particulièrement conviés aux festivités. Curieux, sceptiques, souvent réprobateurs, nous nous y invitons pourtant. Quels sont les ressorts de cette intrusion ?

Une fête nationale est une célébration de la naissance d'un État-nation. Comme les drapeaux ou les hymnes, parfois aussi les défilés militaires, elle mobilise cet art du décorum qui se répandit uniformément à l'ère des nationalités en Europe avant de devenir un standard mondial. Il est à peine exagéré d'affirmer que ces objets, figés dans leur majesté surannée, ne séduisent plus aujourd'hui, sous nos latitudes, que les amateurs de kitsch. Pourtant, il est des cas où ces festivités ma-

(1) Une version écourtée de ce texte est parue dans la revue en ligne AOC en juin 2018, sous le titre « L'État d'Israël, 70^e anniversaire ».